mgen

GERS
MIDI-PYRÉNÉES
N° 18 - AVRIL 2017

VOTRE SITUATION CHANGE ?

Infos pratiques en pages centrales

EDITO

Alors que la santé se retrouve au cœur des débats politiques, dans un joyeux amalgame, on entend, de façon indifférenciée, les termes « mutuelles, assurances, complémentaires santé ». Ce sont peut-être différents synonymes pour des structures semblables ? Le français est une langue très riche qui permet d'avoir des termes précis. Une mutuelle n'est pas qu'une complémentaire santé, n'est pas une assurance.

L'objet de la mutuelle, de par ses statuts, est, entre autres, de prévenir les risques sociaux, d'assurer la protection de ses adhérents dans leur situation de vie en menant des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide.

MGEN s'est tournée vers ses adhérents pour connaître leurs besoins, les difficultés qu'ils rencontraient. Au fil des différentes rencontres mutuelles menées depuis plusieurs années, l'accès aux soins, l'acquisition du logement, la préservation du pouvoir d'achat ont été au cœur des débats. La solidarité de la mutuelle a été évoquée au-delà du domaine de la santé.

MGEN a lancé des travaux sur ces différents sujets, avec en point de mire le reste à vivre des adhérents.

Déjà positionnée sur l'habitat depuis plusieurs années avec l'offre de caution et l'assurance emprunteur, MGEN élargit ses services avec IZIGLOO. Cette nouvelle offre facultative, sans frais ni surcoût, constitue une possibilité supplémentaire d'accompagnement de nos adhérents dans le domaine de l'habitat.

Au-delà de la santé et de la prévoyance, MGEN remplit totalement son rôle de mutuelle en accompagnant au plus près ses adhérents.

Andrée CAPPE

NOUS CONTACTER

CENTRE DE SERVICE

3, allée Jeanne Daguzan, zone d'Endoumingue, Auch

Ouvert du lundi au vendredi

- De 9hà 12h30 et de13h30 à 17h30
- Le mardi de 9h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Fermeture à 16h30 pendant les vacances scolaires

PAR TÉLÉPHONE

3676 du lundi au vendredi de 8h à 18h 30.

PAR COURRIER

3, allée Jeanne DAGUZAN, CS 30455 32020 AUCH CEDEX 9

EMAIL

sd032@mgen.fr

SITE

www.mgen.fr

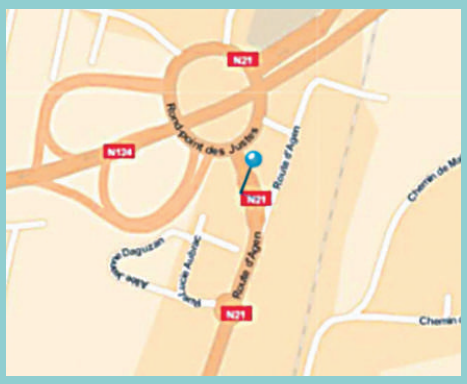

PERMANENCES

Vous pouvez effectuer toutes vos formalités : dépôt de feuilles de soins, adhésion, mutation, affiliation sécurité sociale…

Date	Horaires	Lieu
2e et 4e mercredi du mois	10h à 12h30 / 13h30 à 16h30	Centre social, 2 avenue du Courdé 32600 l'Isle Jourdain
1er lundi du mois	10h à 12h / 13h30 à 16h	Mairie de Nogaro

Bulletin Régional - Directeur de la publication : T FOURNIER
Création, impression : Scop Imprimerie de Ruffié 05 61 65 14 64 - Imprimé avec de l'encre végétale et sans alcool sur du papier élaboré à l'aide de pâte à papier issue de forêts gérées durablement. Tirage : 7400 exemplaires - Crédits Photos : MGEN

Contrats collectifs obligatoires

Un réflexe : MGEN !

Depuis le 1er janvier 2016, tous les employeurs privés doivent proposer à leurs salariés une couverture collective santé. Vous êtes président, administrateur, militant, salarié d'une association, d'une coopérative, ... ou tout simplement par le biais de votre entourage, vous connaissez une entreprise qui cherche un opérateur santé pour couvrir ses collaborateurs. Dans le cadre de l'Union de mutuelles Istya, MGEN a une solution adaptée à chaque structure.

MGEN et le Collectif : une histoire récente ?

Le collectif au sein de MGEN est né en 2008 d'une première volonté visant à répondre aux structures connues de notre réseau militant qui nous sollicitaient dans le cadre d'une couverture collective santé à adhésion facultative. Ces structures étaient pour la plupart des associations de notre champ affinitaire ou plus globalement du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

En 2013, avec l'intégration de la MOCEN (Mutuelle des Œuvres Corporatives de l'Éducation Nationale), des salariés d'autres structures telles les Francas, les Ligues de l'Enseignement mais aussi l'APAJH (Associations Pour les Adultes et Jeunes Handicapés) sont devenus adhérents du groupe MGEN.

En 2016, MGEN participe au lancement de Istya Collectives pour accompagner au plus près toutes les structures impactées par l'ANI (Accord National Interprofessionnel) et dans l'obligation de proposer au 1er janvier 2016 et de financer à hauteur de 50% minimum une couverture santé à leur salariés.

Pourquoi opter pour Istya Collectives et MGEN ?

Nous proposons :

- des offres dédiées aux associations et structures dont les activités relèvent des milieux du handicap, du sport, de l'hospitalisation privée à but non lucratif, de l'animation, du spectacle, des services à domicile et du tourisme.
- une offre modulaire pour les autres entités et des études sur-mesure pour les plus grandes structures.

Nous avons choisi d'inclure dans toutes nos offres une action sociale gérée au sein même de nos accueils MGEN dans les départements. C'est ainsi que nous savons être présents auprès des salariés en situation de fragilité.

Nos couvertures ont la particularité de faire profiter des réseaux de soins optique (Optistya) et audioprothèse (Audistya) avec l'avantage du tiers payant et un large choix d'équipements de qualité à tarif négocié permettant d'optimiser le reste à charge.

Pour certaines structures, nous proposons des adhésions en ligne facilitant les démarches pour l'employeur et ses salariés.

Notre présence dans chaque département nous permet une plus grande proximité avec les structures et les salariés de celles-ci.

Enfin, MGEN est un des opérateurs ayant fait le choix de commercialiser son offre à un prix juste tenant compte notamment du secteur, de l'âge moyen des salariés et de la couverture choisie. Notre ambition est de proposer des tarifs attractifs tout en garantissant l'équilibre des résultats afin de ne pas augmenter brutalement les cotisations d'une année sur l'autre.

Alors n'hésitez pas ! Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter nos conseillers Istya Collectives.

Responsable Régional Istya Collectives : Henri Maestrello (06 86 44 74 66 henri.maestrello@istyacollectives.fr)

Pour les départements	Conseillers Istya Collectives	Adresses mail	Téléphone
12, 31, 32, 65, 81 et 82	Sophie Fargeaudou	Sophie.fargeaudou@istyacollectives.fr	06 32 79 67 12
09	Jacqueline Dubost	Jacqueline.dubost@istyacollectives.fr	06 59 83 99 68
46	Henri Maestrello	Henri.maestrello@istyacollectives.fr	06 86 44 74 66

Et Cécile ALCARAZ, déléguée MGEN, référente contrats collectifs sur la région Midi-Pyrénées (SD012@mgen.fr)

Vous partez en vacances à l'étranger

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) vous permet, lors d'un séjour temporaire en Europe, de bénéficier de la prise en charge de vos soins médicaux. Chaque personne de la famille doit avoir sa propre carte, y compris les enfants de moins de 16 ans. Cette carte est valable 2 ans dans les limites des droits Sécurité Sociale.

Adressez-vous au moins 2 semaines avant votre départ :

- A la section MGEN si vous êtes géré (e) en sécurité sociale par la MGEN.

- Ou à la CPAM si vous n'êtes par géré (e) par la MGEN.

Un certificat provisoire de remplacement peut être délivré en cas de départ précipité avec une durée de validité de 3 mois. Il est désormais possible d'obtenir sur le site **www.mgen.fr** la Carte Européenne d'Assurance Maladie et le certificat provisoire de remplacement.

Les voyages font rêver… le coût des soins médicaux de certaines destinations beaucoup moins ! **C'est pourquoi il est recommandé de souscrire la nouvelle Assurance Voyage MGEN.**

Vous partez en retraite

Les formalités ne sont pas automatiques, pensez à actualiser votre situation auprès de la MGEN avec votre certificat ou justificatif de pension afin de mettre à jour votre régime de sécurité sociale et rétablir le précompte de votre cotisation MGEN.

Jeunes, étudiants… vous planifiez un séjour à l'étranger ?

Les nouvelles offres jeunes «ÔJI» incluent une couverture santé et une assistance à l'étranger. Les soins courants sont pris en charge et, en cas d'hospitalisation, vous pouvez être orienté vers des établissements labellisés. Vous disposez également d'une assistance 7J/7J et 24h/24h. Cependant dans de nombreux pays les frais de santé deviennent vite importants et il faut faire face à de gros restes à charge. Pour renforcer utilement vos garanties, nous vous proposons de demander le complément de la couverture internationale.

Renseignez-vous : tél. 3676 ou sur mgen.fr

Vous partez enseigner à l'étranger, vous suivez votre conjoint

Adressez-vous à la **MGEN section Extra Métropolitaine** qui saura vous orienter dans vos différentes démarches en matière de protection sociale à l'étranger :

M.G.E.N.-S.E.M. 88 rue Albert Einstein
72047 LE MANS CEDEX 2
Tél. 02 43 39 15 50 - Email : bienvenue@mgen.fr

Vous êtes muté(e), vous changez de département

Si vous êtes fonctionnaire titulaire ou stagiaire, votre section MGEN de rattachement est celle de votre lieu de travail. Si vous êtes non fonctionnaire, votre section MGEN de rattachement est celle de votre lieu de résidence. En cas de changement de section MGEN, nous vous remercions de nous faire parvenir le formulaire d'actualisation (téléchargeable sur le site MGEN) accompagné d'une copie de l'arrêté de nomination ou du contrat. Soyez attentif au rétablissement du précompte de votre cotisation MGEN sur votre bulletin de salaire.

Votre enfant devient étudiant

Complétez au plus vite **l'attestation sur l'honneur** en indiquant sa nouvelle situation. Si votre enfant n'est pas affilié à une caisse de sécurité sociale étudiante, **veuillez nous préciser la caisse d'affiliation (joindre une attestation vitale).**

A noter : les remboursements complémentaires de votre enfant étudiant couvert par l'une des offres jeunes «ÔJI» sont effectués par MGEN et non plus par la LMDE.

En cas de changement d'adresse

Connectez-vous sur le **site mgen.fr** avec votre code personnel et effectuez en ligne votre changement d'adresse. Vous pouvez également vous rendre à votre section locale.

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE OU PERSONNELLE ?

ÉCHANGEZ AVEC UN(E) PSYCHOLOGUE

en face-à-face
à l'Espace d'Accueil et d'Écoute

par téléphone
du lundi au vendredi

Appelez le

0 805 500 005 Service & appel gratuits

de 8h30 à 18h30

Service anonyme, confidentiel et gratuit
Réservé aux agents du MENESR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ReseauxPAS
ESPACE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE

mgen

La DREAL Occitanie
des femmes et des hommes au service des territoires

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie a été créée en janvier 2016, par fusion des deux DREAL existantes Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale et la fusion des régions.

Placée sous l'autorité du préfet de région, elle porte les politiques des ministères de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM), et du logement et de l'habitat durable (MLHD) à des échelles géographiques diverses : interrégionale (bassin hydrographique, massif, prévision des crues, …), régionale (maîtrise d'ouvrage routière, contrôle des transports, …), départementale (sites et paysages, inspection des installations classées, contrôle des ouvrages hydrauliques, autorité environnementale, …).

© DREAL Occitanie

© DREAL Occitanie – C. Lavit

© DREAL Occitanie

© DREAL Occitanie – K. Boningue

Notre région, très contrastée, connaît un fort dynamisme démographique autour des métropoles et sur la frange littorale. Elle accueille, chaque année, 51 000 habitants supplémentaires. Son patrimoine exceptionnel et ses espaces naturels remarquables attirent près de 30 millions de touristes par an. L'Occitanie comprend quatre espaces aux enjeux spécifiques : l'étoile toulousaine, le massif des Pyrénées, l'arc méditerranéen et les plateaux et contreforts du Massif Central. Dans ces quatre grands espaces, la DREAL porte les politiques publiques liées à la ressource en eau, au logement avec notamment la lutte contre l'habitat indigne et la cabanisation, les infrastructures de transports, et le développement des modes doux, le risque inondation, y compris les submersions marines, la biodiversité, la protection des sites et paysages, la production d'énergies renouvelables, la prévention des risques naturels et industriels.

Forte de la compétence et du haut niveau de service de ses 850 agents, la DREAL exerce, dans une approche transversale, des missions d'aménagement (responsable d'opération routière, chargé de mission ferroviaire...), de protection (prévisionnistes de crue, hydromètres...), de contrôle (inspecteurs des sites, inspecteurs des installations classées, contrôleur des transports terrestres, inspecteur sécurité des barrages ...), et toute une palette de fonctions : conseil stratégique, animation, pilotage, expertise, pédagogie, médiation …

Dans chacun de ses dossiers, la DREAL Occitanie s'engage à appliquer les principes du développement durable et à concilier aménagement du territoire, préservation de l'environnement, prévention des risques et vision à long terme de notre région.

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE LA DREAL OCCITANIE :
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Espace Accueil Ecoute

Mis en place dans le cadre des réseaux PAS à destination des agents de l'Education Nationale et des adhérents de l'Autonome de Solidarité Laïque du Gers, l'espace accueil écoute permet de rencontrer une psychologue sur rendez-vous. Avec les **nouveaux services disponibles au 0800 500 005** la section Mgen à Auch a modifié son **ESPACE ACCUEIL ECOUTE** pour permettre un maximum de discrétion et d'anonymat. Une nouvelle entrée dédiée est disponible à l'étage. L'accès se fait par l'entrée situé à gauche de la section indiquée par une nouvelle signalétique. Une salle d'attente réservée a également été prévue.

RENDEZ-VOUS SANTÉ VIVOPTIM !

STAGE : sophrologie et gestion du stress au quotidien

Les objectifs de ce stage de sophrologie sur 3 séances réalisées en mars et avril à la section MGEN d'Auch sont de découvrir la pratique, de faire le point sur ce qu'est le stress et de tester des exercices de respiration et de visualisation puis d'approfondir la pratique dans les situations stressantes, d'apprendre des outils de relaxation et d'être accompagné au changement individuel

- ➜ **Jour 1 :** Définition et neurophysiologie du stress
- ➜ **Jour 2 :** Identifier ses facteurs de stress/ Travail sur la respiration
- ➜ **Jour 3 :** Neurophysiologie du stress / Développer des stratégies d'adaptation

Un Livret de formation est offert pour avancer de façon autonome.
La sophrologue s'adapte aux besoins et attentes du groupe.

Bienvenue dans les **Rendez-vous Santé** Vivoptim!
Occitanie Pyrénées Méditerranée

Ateliers «Initiation aux Premiers Secours Pédiatriques» et «Accidents Domestiques»

2 formations pour les jeunes parents ou jeunes grands-parents animées par la Croix-Rouge avec le soutien de la Mutualité Française.

Dans le cadre des rencontres santé, une session d'**« Initiation aux Premiers Secours Pédiatriques »** a été proposée à la section Mgen du Gers le mercredi après-midi 23 novembre 2016. Les adhérents et adhérentes ont pu assister aux 3 heures de formation qui visait à agir face à une situation de détresse vitale chez l'enfant.

Les points suivants ont été abordés :

- la protection et l'alerte,
- l'enfant s'essouffle,
- l'enfant est inconscient,
- l'enfant ne respire pas (utilisation du défibrillateur).

Cette formation s'est poursuivie le mercredi après-midi 7 décembre par une session de 3 heures sur les **« Accidents Domestiques »** afin de prévenir les accidents domestiques et de la vie courante.

Les pages départementales du site internet de votre section s'animent !

Régulièrement mises à jour, vous pouvez y retrouver les actualités concernant les partenariats de la Mgen, les actions de prévention à l'attention des adhérents mais aussi la vie de votre mutuelle et de votre section :

- **Horaires d'ouverture,**
- **dates des permanences à Nogaro et L'Isle Jourdain**
- **période d'affluence de l'accueil de la section**
- **membres élus du Comité de Section**
- **présentation des commissions de la section**
- **Guide départemental de la MGEN en téléchargement**
- **Bulletin départemental en téléchargement**
- **...**

Remise de malettes de premiers secours

Partenariat UNSS / MGEN / MAIF

C'est le mardi 17 janvier que s'est concrétisé le partenariat UNSS / MGEN / MAIF avec la remise des trousses de premiers secours aux représentants des 42 associations sportives scolaires du Gers.

Ces associations permettent aux élèves de collège de pratiquer une activité physique et sportive les mercredis après-midi encadrés par des professeurs d'Education Physique et Sportive.
Mme Guylène Esnault, directrice académique des services de l'éducation nationale accueillait les militants de la Mgen et de la Maif en présence de M. Julien Pellicer directeur de l'UNSS 32.
Ce partenariat intervient tous les trois ans dans le cadre d'un turnover de renouvellement des trousses.

Evolution du bulletin départemental

Votre bulletin départemental est désormais disponible **EN TÉLÉCHARGEMENT** depuis les pages départementales du site internet :

mgen.fr